

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 29 mars 2019.

Etaient présents : Mesdames : Joëlle BARIL, Arlette CORNU, Frédérique DELAHAYE, Delphine FALIGANT, Cindy HABOURDIN, Sophie MICHEL, Roseline RENSY, Valérie SADOWSKI

Messieurs : Maurice BECQ, Michel BOYER, Claude CARPENTIER, Jean-Marc DELSERT, Michel DHAUSSY, Daniel DUCHATEAU, Pascal HAINAUT, Guillaume SNAET, Gilles VERSCHUEREN

Pouvoir :

Madame Andrée QUENIART à Monsieur Maurice BECQ:

Monsieur Michel DHAUSSY est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} février 2019 est adopté à l'unanimité.

LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur Le Maire quitte la séance.

Monsieur HAINAUT, Adjoint aux finances, présente le compte administratif et le compte de gestion 2018 en apportant les précisions nécessaires à l'assistance.

L'ensemble des chapitres du compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

L'ensemble des chapitres du compte de gestion 2018 est adopté à l'unanimité.

L'affectation des excédents proposée par la « commission des finances » est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire réintègre la séance et en profite pour souligner l'excellent travail de Monsieur Pascal HAINAUT et de Madame Maëlle ROHART, Directrice Générale des Services.

LES TAUX D'IMPOSITIONS 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la « commission des finances », les taux d'imposition 2019 restent fixés ainsi :

Taxe d'habitation : 8,84 %

Taxe foncière : 11,28 %

Taxe foncier non bâti : 49,64%

Monsieur Claude CARPENTIER souhaite savoir si l'Etat compense les baisses de taxe d'habitation comme il l'avait promis. Monsieur HAINAUT confirme que c'est le cas mais précise qu'il s'inquiète pour l'avenir au sujet de la durabilité de cette compensation.

Monsieur HAINAUT précise que le taux moyen communal au niveau départemental est de 32.25% pour la taxe d'habitation. Ce reversement de fiscalité lui semble injuste dans la mesure où l'effort fiscal n'est pas récompensé. Même les communes avec des taux d'imposition très élevés perçoivent ces compensations.

LE BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 est présenté et adopté à l'unanimité.

Les travaux prévus en 2019 par la « commission travaux » sont présentés au Conseil Municipal.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la « commission des finances » et après étude des demandes formulées par les responsables associatifs, il est proposé d'accepter les subventions suivantes :

Associations	2019	Remarques
Maison du temps libre	0,00 €	L'association ne souhaite pas l'attribution d'une subvention
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	400,00 €	350 € + 50 € pour les fleurs
Football Club	1 700,00 €	Peinture comprise pour la traçeuse
Volley-ball	1 700,00 €	
La Semeuse	350,00 €	
Club d'histoire	350,00 €	
Les Majorettes Scolaires	350,00 €	
Les Enfants de la Pétanque	350,00 €	
Cuinchy Animation	1 500,00 €	
De Fil en Aiguille	350,00 €	
La Bourriche Cuinchinoise	0,00 €	Mise à disposition de l'étang communal
Les Archers	350,00 €	
Les Jeunes Sapeurs Pompiers	350,00 €	
Le Don du sang	100,00 €	Subvention intercommunale (3x100€)
Les Médailleurs du Travail	350,00 €	
Cuinchy Country West	350,00 €	
Chasse le Renouveau	350,00 €	présentation d'une facture gibiers ou renards (50% de la sub.)
Eveil bébé	0,00 €	Arrêt de l'association en juin 2018
Le comité des fêtes	500,00 €	
Sportica	300,00 €	Association nouvellement créée et déclarée en sous-préfecture
Association des Parents d'Elèves	0,00 €	Mise à disposition de salles pour les différentes manifestations
Montant total des subventions versées	9 700,00 €	

L'ensemble des subventions est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que chaque association bénéficie également de la mise à disposition gracieuse de salles deux fois par an (vaisselle et tables gratuites), de la fourniture de photocopies et des prêts de matériels.

Les montants des subventions incluent 50€ destinés à financer le vin d'honneur lors de l'Assemblée Générale.

Le Conseil Municipal salue la création d'une nouvelle association : Sportica proposant différents sports de loisirs. Pour le moment, cette association occupe les créneaux libres du complexe sportif en attendant son lancement complet en septembre.

Un nouveau planning d'occupation sera élaboré pour la prochaine rentrée.

Le Conseil Municipal souhaite préciser qu'il ne pourra en aucun cas prendre en charge d'éventuels imprévus financiers rencontrés par une association (comme ça a pu être le cas dans d'autres communes).

LA CLASSE TRANSPLANTÉE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Dès septembre, l'ensemble des élèves de CM1 seront partagés entre la classe de Mme DEPREZ et celle de Mr THULLIER.

De ce fait, l'équipe pédagogique souhaiterait organiser la classe transplantée pour les deux niveaux (CM1 et CM2) en octobre 2019. Ainsi il n'y aurait pas de classe transplantée en 2020.

Cette classe transplantée aurait lieu du 1^{er} au 4 octobre 2019 au PORTEL pour 43 élèves.
Le coût serait de 174€ par élève.

Une participation communale de 87€ est sollicitée (50% du coût).

Ainsi l'USEP et OCCE participeraient à hauteur de 12€.

Le coût supporté par les familles serait de 75€.

Adopté à l'unanimité.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA COMPETENCE FACULTATIVE « CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHALEUR »

La Communauté d'agglomération a la compétence « maîtrise de la demande énergétique ». A ce titre, l'objectif est de diviser par deux la consommation énergétique et de la couvrir avec des énergies renouvelables d'ici 2050.

La plateforme industrielle d'Isbergues rejette 90 mégawatts par an de chaleur brut dans l'atmosphère.

Afin de valoriser ce potentiel énergétique, La Communauté d'agglomération souhaite avoir la compétence « construction et exploitation d'un réseau de chaleur ».

Les Conseils Municipaux sont sollicités pour adopter cette proposition de modifications de statuts.

Adopté à l'unanimité.

LE STATIONNEMENT RUE NEUVE

Depuis quelques temps, des problèmes de stationnement apparaissent rue Neuve. La « Commission Travaux » a travaillé sur ce dossier et a étudié une demande de création de place de stationnement PMR (Personne à Mobilité Réduite).

- En ce qui concerne le stationnement, le Conseil Municipal décide de matérialiser les entrées de garage définies sur le plan du lotissement et de laisser ainsi le reste de l'espace disponible pour le stationnement public. Une information sera faite aux riverains.
- Pas de suite favorable pour la demande de création de place de stationnement PMR compte tenu du fait qu'une place de stationnement PMR n'est pas nominative et considérant que le riverain dispose d'un espace nécessaire pour se garer sur sa propriété.

LA PROPOSITION DE SOUSCRIPTION AU CONTRAT DE « PREVOYANCE COMPLEMENTAIRE » MIS EN PLACE PAR LE CDG 62

Le Centre de Gestion propose un contrat groupe de prévoyance complémentaire avec la société Sofaxis.

En y incluant un grand nombre d'agents, les tarifs proposés sont très avantageux.

Il est proposé d'adhérer à ce contrat groupe afin que les agents puissent bénéficier de ces tarifs attractifs. Adopté à l'unanimité.

LES CONTROLES DE VITESSE ET LA SECURITE DANS LA COMMUNE

Des contrôles de vitesse sont régulièrement réalisés sur la commune à la demande de nombreux riverains.

Deux contrôles ont été faits récemment :

Le 15 mars, un contrôle rue Jean Jaurès a relevé 30 infractions en une heure.

Le 4 avril, 37 infractions ont été relevées en deux heures.

En ce qui concerne les vols et effractions, une réunion sur les règles de vigilance à adopter a été organisée mardi 2 avril 2019.

L'ARRIVEE DE LA FIBRE OPTIQUE

SFR nous annonce l'ouverture à la commercialisation à la Fibre Optique des 100 premiers logements de CUINCHY.

Les rues concernées sont les rues Anatole France, Jean Jaurès, Emile Basly, Roger Salengro et Jules Ferry.

Ces 100 logements et locaux professionnels de la commune peuvent souscrire aux offres Fibre. Les autres ouvertures à la commercialisation se poursuivront au cours de l'année 2019 afin que les 982 logements et locaux professionnels de la commune soient éligibles à la Fibre.

Monsieur le Maire rappelle que la société SFR a été choisie par le Conseil Municipal parce que c'est la société qui pouvait « fibrer » le plus rapidement possible nos habitations. Chaque riverain reste tout à fait libre de choisir son opérateur.

LES QUESTIONS DIVERSES

Les changements de fréquences de la TNT

Le 14 mai 2019, les fréquences de la TNT seront modifiées.

Tous ceux qui reçoivent la télévision grâce à une antenne râteau risquent de perdre leurs chaînes. Ils devront procéder à une recherche des chaînes s'ils souhaitent continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 14 mai 2019.

La Constellation Imaginaire

Le 6 juin 2019, la Constellation Imaginaire sera en tournée à Cuinchy.

Elle proposera des spectacles et des rencontres à vivre en famille ainsi qu'un repas convivial façon auberge espagnol.

Une communication sera assurée par Culture Commune dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Le lotissement Coopartois

Les travaux démarreront début mai 2019.

Une information sur l'accessibilité aux écoles sera diffusée dès que possible afin d'informer les parents d'élèves du contournement.

L'aménagement de quais de bus

Des travaux d'aménagements des quais de bus vont être réalisés du 15 au 24 avril rue Anatole France afin de les rendre accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

La circulation et le stationnement seront interdits sur la zone concernée. Une information sera diffusée prochainement aux riverains.

L'attribution de locaux aux associations

Suite à la réorganisation des espaces des services Techniques et du CCAS, des nouveaux locaux seront prochainement attribués aux associations suivantes:

Un local pour le Comité des fêtes et des Loisirs

Un local pour les Majorettes Scolaires

Un local pour le Club d'histoire

Une armoire pour l'association De Fil en Aiguille.

La loi BLANQUER = l'école publique en danger

Monsieur le Maire souhaite alerter le conseil Municipal sur la loi Blanquer.

Cette loi adoptée par l'Assemblée Nationale sera étudiée courant mai par le Sénat.

Elle prévoit des changements importants notamment:

- Les Directeurs des écoles élémentaires seront des adjoints aux proviseurs des collèges ;
- Les remplacements des professeurs des écoles seront assurés par des étudiants diplômés d'un Bac+2 et non plus par d'autres professeurs des écoles.

Le Conseil Municipal est tout à fait défavorable à ce projet et espère fortement que cette loi ne sera pas validée par le Sénat.

- Monsieur Michel BOYER souhaite intervenir au sujet des enfants de Monsieur et Madame CASTAGNOLI. Il s'étonne qu'aucune manifestation ne soit organisée en leur faveur sur la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu Monsieur CASTAGNOLI en proposant la mise à disposition de salles pour organiser des événements pour cette cause.

De plus, sur proposition de Monsieur le Maire, le CCAS, en séance du 1^{er} avril 2019, a suggéré de reverser les profits du prochain repas inter associatif à cette famille. Cette proposition devait d'abord être faite aux associations pour validation avant d'être exposée en Conseil Municipal.

L'ensemble du Conseil Municipal saluent cette excellente initiative.

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame charlotte BERDIN termine son contrat de remplacement. Il profite de sa présence pour la remercier pour ses bons services. C'est avec regret qu'elle quittera très prochainement le service administratif.

Séance levée à 21h15.

Le secrétaire de séance,

Michel DHAUSSY

